

Strasbourg, 19 mai 2011 [PC-OC/Documents2011 / PC-OC (2011) 13 F] http://www.coe.int/tcj/ PC-OC (2011) 13

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

COMITÉ DEXPERTS SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPÉENNES SUR LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE PÉNAL PC-OC

Liste de décisions prises à la 60^e réunion du PC-OC sous la présidence de M. Per Hedvall (Suède)

Strasbourg 17 - 19 mai 2011

1. Projet de quatrième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition et son projet de rapport explicatif

Conformément à son mandat issu du CDPC pour moderniser la Convention européenne d'extradition, le PC-OC poursuit l'examen du projet de quatrième Protocole additionnel à ladite Convention. A la lumière des discussions qui ont eu lieu au sein du PC-OC Mod, une attention particulière est accordée aux articles 7 à 15, à l'avis du Service du conseil juridique à ce sujet, ainsi qu'à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Comité se félicite du fait que l'un de ces délégués se soit porté volontaire pour examiner le texte du projet de quatrième Protocole selon la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Comité examine également mais décide de ne pas retenir, des propositions concernant l'introduction de dispositions permettant:

- a. une procédure d'amendement simplifiée ;
- b. un mécanisme d'examen périodique des réserves et déclarations à la Convention et ses Protocoles additionnels ;
- c. aux Etats membres du Conseil de l'Europe d'adhérer à ce Protocol (sans l'avoir signé au préalable). Toutefois, une délégation a souligné sa forte préférence pour cette possibilité.

Le PC-OC décide:

- d'approuver le texte du projet de quatrième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition tel que modifié au cours de la réunion (PC-OC (2010) 13 rev 4);
- d'approuver le texte du projet de rapport explicatif au Protocole (PC-OC (2010) 14 rev 4) tel que modifié au cours de la réunion:
- de soumettre au CDPC pour approbation le projet de quatrième Protocole additionnel et son projet de rapport explicatif.

2. Propositions de M. Vladimir ZIMIN (Fédération de Russie) sur la modernisation de la Convention européenne d'extradition

Le PC-OC prend note avec intérêt du document établi par M. Zimin, passe en revue ses propositions, et décide :

- de ne pas examiner davantage ces propositions dans le cadre du projet de quatrième Protocole additionnel pour éviter de retarder sa finalisation;
- de revenir à ces propositions dans le cadre des discussions futures concernant la modernisation de la Convention d'extradition.

3. Document consolidé, proposé par M Miroslav Kubíček (République tchèque), reflétant les dispositions en vigueur de la Convention européenne d'extradition, ses deux premiers protocoles additionnels et son projet de quatrième protocole additionnel

Le PC-OC remercie M. Kubiček pour ce document et décide:

- d'inviter les délégations à faire parvenir des observations et propositions visant l'amélioration du document en vue de sa diffusion et de son utilisation par les praticiens;
- de charger le Secrétariat de voir s'il serait techniquement et budgétairement possible de mettre au point une version électronique facile à utiliser;
- de revenir, lors de sa prochaine réunion, sur les suites à donner au document.

4. Projet de questionnaire sur la compétence judiciaire et la transmission des procédures

Le PC-OC examine le projet de questionnaire et décide:

- d'approuver le projet de questionnaire après y avoir apporté quelques modifications [PC-OC (2011) 02rev];
- de l'envoyer aux Etats membres en les invitant à y répondre avant le 1er septembre 2011;
- de charger le PC-OC Mod d'examiner les réponses et d'adresser au PC-OC des propositions pour les suites adéquates à donner.

5. Moyens éventuels pouvant permettre aux praticiens de soumettre des questions au PC-OC

Le PC-OC examine les propositions du Secrétariat telles que modifiées par le PC-OC Mod [PC-OC (2011) 04] ainsi que la feuille d'information sur le PC-OC préparée par M. Eugenio Selvaggi (Italie) [PC-OC (2011) 08] et décide:

- de charger le PC-OC de :
 - a. finaliser les propositions ou lignes directrices à la lumière des discussions et d'envisager en particulier des mesures pour accroître la visibilité des travaux du PC-OC ;
 - b. finaliser la feuille d'information sur le Comité ;
- de charger le Secrétariat de :
 - faire des propositions pour améliorer la présentation et le contenu du site web du PC-OC accessible au public;
 - examiner la faisabilité de publier sur le site web les décisions pertinentes aux travaux du PC-OC de la Cour européenne des droits de l'homme, les documents d'autres organisations et organes internationaux pertinents, les liens vers leurs sites web et des lois nationales pertinents;
 - c. envoyer un rappel sur les manières d'accéder à l'espace de travail collaboratif et au forum et de les utiliser;
 - d. envoyer un rappel aux délégations sur la nécessité de mettre à jour les informations sur le pays et les listes des praticiens.

6. Problèmes pratiques et cas concrets concernant l'application des conventions

Le PC-OC examine:

- 1. s'il est souhaitable de mettre à jour le texte type qui fournit des informations sur la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées [PC-OC Inf 12] et de rédiger un texte supplémentaire concernant les informations sur le Protocole additionnel et <u>décide</u>:
 - de ne pas retenir ces propositions ;
- 2. la proposition de la délégation allemande de dresser une liste des autorités compétentes afin de faciliter la mise en œuvre des articles 13 et 15§3 de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale et décide :
 - d'inviter les délégations à envoyer au Secrétariat des informations sur les autorités compétentes à l'égard des articles 13 et 15§3 de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale afin de publier une liste sur le site web du PC-OC;
- 3. l'étude sur le lien entre l'extradition et l'expulsion, préparée par M. Eugenio Selvaggi (Italie) et comprenant les commentaires de M. Miroslav Kubíček (République tchèque) et de M. Erik Verbert (Belgique) [L'extradition déguisée, ou la restitution par d'autres moyens PC-OC (2011) 09 rev] et décide :
 - de reporter la discussion sur l'extradition déguisée à la prochaine réunion plénière ;
- 4. l'étude de cas de Mme Merja Norros (Finlande) sur l'audition par vidéoconférence et les questions de sécurité [PC-OC(2011)12], et décide:
 - de charger le PC-OC Mod d'examiner la faisabilité de recueillir auprès des Parties au deuxième Protocole additionnel des informations techniques concernant l'utilisation de la vidéoconférence pour des audiences et d'en faire rapport au PC-OC.

7. Echange de vues avec le Secrétariat du PC-CP sur le projet de Recommandation relative aux détenus étrangers

Le PC-OC examine le projet de Recommandation relative aux détenus étrangers [PC-CP(2011) 5REV] et son projet de commentaire [PC-CP(2011) 6REV], remercie les experts scientifiques du PC-CP pour leurs explications, <u>et décide</u>:

- d'inviter le PC-CP à prendre en considération les observations formulées au cours des discussions.

8. Activités futures et priorités

Le PC-OC examine le projet provisoire de mandat pour 2012 et 2013 comme reflété dans [PC-OC (2011)11], comprenant les priorités générales, et décide de:

- finaliser l'examen par procédure écrite ;
- charger le Secrétariat d'amender le projet de mandat à la lumière des discussions et de les envoyer à toutes les délégations pour commentaires ;
- de soumettre au CDPC pour examen la version révisée du projet provisoire de mandat.

Le PC-OC a aussi examiné ses activités futures et décide de:

- charger le PC-OC Mod d'examiner la faisabilité de proposer des procédures simplifiées pour tout amendement aux conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal;
- charger le PC-OC Mod d'explorer les possibilités pour encourager et faciliter l'examen périodique des déclarations et réserves existantes aux conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal;
- inviter les délégations à soumettre d'autres projets concernant la modernisation des Conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal.

9. **Points pour information**

Le PC-OC prend note:

- des informations communiquées par M. Jan Kleijssen, Directeur des activités normatives à la Direction des droits de l'homme et des affaires juridiques, concernant la réforme en cours des structures intergouvernementales au Conseil de l'Europe, et se félicite du maintien du CDPC, du PC-OC et du PC-CP;
- de la nécessité de revoir son mandat avant la fin de l'année en proposant de manière concrète des activités et ses résultats escomptés pour 2012 et 2013, en tenant dûment compte du besoin, le cas échéant, d'intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de leurs activités;
- des informations fournies par le Secrétariat sur le fonctionnement du forum de discussion électronique et de l'espace de bureaux partagés en remplacement du site Web restreint du PC-OC;
- du fait que le projet portant sur le développement des instruments efficaces et pratiques pour faciliter la coopération judiciaire en matière pénale n'a pas été poursuivi en raison de l'absence de nouvelles contributions volontaires;
- des informations sur le document du G8 «Demander d'assistance judiciaire mutuelle en matière pénale des pays G8 ; un guide pas à pas » (2001) ;
- des informations fournies par la délégation suisse concernant les traités bilatéraux avec le Brésil, le Cuba, le Mexique et le Paraguay sur le transfèrement des personnes condamnées et l'entraide judiciaire en matière pénale.

10. Dates des prochaines réunions

Le PC-OC <u>décide de</u> convoquer la réunion du PC-OC Mod du 12 au 14 octobre 2011 (2,5 jours) et de tenir sa prochaine réunion plénière du 22 au 24 novembre 2011 (3 jours).

* * * * *